



## COMPTE-RENDU DE MANDAT DE LA DELEGATION FO ACTION SOCIALE/SANTE PRIVEE et CFE-CGC SANTE SOCIAUX

Le 29 septembre 2021, FO ACTION SOCIALE/SANTE PRIVEE et la CFE-CGC SANTE SOCIAUX ont enfin été reçues par le représentant du Premier ministre pour donner suite à notre courrier qui datait du 27 mai 2021.

Nous avons, dans un premier temps, fait part de notre indignation du peu de considération de la part du Premier ministre au regard de cette réception tardive en direction de nos organisations syndicales, de milliers de salariés et de syndiqués que nous représentons.

Nous avons indiqué que nous n'étions pas étonnés de cette façon de faire. Preuve, le gouvernement a décidé que toutes les négociations en cours concernant les 183 euros, que ce soit dans les conventions collectives du Social et du Médico-social ou de l'interbranche AXESS, ne doivent servir qu'à mettre en œuvre l'accord de méthode LAFORCADE.

**Nous refusons ces méthodes. Elles fragilisent les organisations syndicales, voire, les remettent en cause. Il en est de même lorsque le gouvernement impose unilatéralement la fusion de conventions collectives (CCNT66/CHRS) tout comme dans la « petite enfance » par la prise en main du Ministre des solidarités et de la santé, Monsieur VERAN, de futures négociations de classification afin d'imposer des accords interbranches ou inter secteurs (public, privé, lucratif).**

En tant qu'organisations syndicales de salariés, nous avons dénoncé cette remise en cause de notre droit à négocier librement avec les employeurs et non sous la tutelle d'une décision politique décidée par le Premier ministre.

Nous avons réaffirmé notre volonté d'empêcher un projet qui prévoit, comme contrepartie à d'éventuelles augmentations de salaire, la fusion des conventions collectives dans une grande convention collective unique. Elle remettrait en cause l'ensemble des grilles de classification et les garanties conventionnelles tels que les congés.

Nous avons indiqué que les salariés n'ont rien à faire des regroupements des conventions collectives. Ils sont en attente d'obtenir les 183 euros nets pour tous. Ils le sont d'autant qu'ils ont travaillé au risque de leur vie depuis le début de la pandémie. Ils le sont plus qu'avec l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre. Les entrées de grilles salariales, se sont enfoncées un peu plus en dessous du SMIC dans les CCNT 66 et 51, par ailleurs dans l'Aide à Domicile elles sont à nouveaux passées en dessous du SMIC

Nous avons témoigné que les salariés ne comprennent pas qu'en fonction des établissements et des professions certains d'entre eux ne bénéficient pas des 183 euros. Ils ne comprennent pas qu'ils ne puissent pas en bénéficier au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qu'ils soient personnels administratifs, de gestions, éducatifs, pédagogiques et social, paramédicaux, services généraux, cadres, de l'ensemble des établissements et services du Social, du Médico-social, de la protection de l'enfance, de l'insertion, de l'Aide à Domicile.

**Nous avons confirmé que pour notre part, les milliards sont là et que dès lors, l'Etat républicain doit mettre les moyens financiers pour garantir cette augmentation généralisée pour tous nos secteurs. Il doit garantir l'égalité des salaires et des droits auxquels nous restons attachés. Dès lors, les problématiques de financement complémentaires par les départements, les ARS ou la Sécurité Sociale, ne sont pas notre problème.**

Nous avons rappelé que la paupérisation des salariés est d'actualité avec les augmentations en cours comme le prix du gaz, de l'électricité, de l'essence et du coût de la vie en général. Le blocage des salaires au nom de l'austérité date de 1999 et se poursuit. De même, il n'est pas normal que des salariés ne soient toujours pas remboursés intégralement de leur frais de déplacement comme dans l'Aide à Domicile. Nous avons aussi dénoncé la situation faite aux 1,2 millions de chômeurs qui vont voir leurs allocations baisser dramatiquement au 1<sup>er</sup> octobre.

**Pour FO et la CFE-CGC, les salariés n'ont plus à subir ces choix économiques et cette volonté politique permanente de baisser le coût du travail.**

Nous avons fait savoir qu'actuellement, au regard de l'inégalité salariale créée par la non-application pour tous des augmentations de salaire du Ségur, des salariés préfèrent quitter le secteur ou le lieu de travail pour bénéficier de meilleurs salaires. Cette mise en concurrence entre établissement, du public, du non lucratif et du secteur marchand aboutit à la dégradation des conditions de travail, avec comme autre conséquence, une prise en charge dégradée des plus fragiles de notre société. De plus, des établissements risquent de fermer par manque de personnel.

Face à ce constat, lourd de conséquences et de sens, et notre rappel que l'incompréhension, l'attente et la colère chez les salariés étaient bien là. Le représentant du Premier ministre nous indique que s'il entendait nos positions, les négociations devaient toutefois se poursuivre. Le gouvernement préparait pour la fin de l'année, comme prévu dans l'accord de méthode LAFORCADE, « une conférence multipartite conviant l'ensemble des financeurs pour prolonger les travaux sur l'ensemble du champ social et médico-social en vue de définir les priorités nécessaires à l'attractivité des métiers et la pérennité du secteur ».

**FO et CFE-CGC ont clairement réaffirmé que la méthode Laforcade est inacceptable car elle remet en cause nos prérogatives. Elle doit être abandonnée pour cette raison mais aussi parce qu'une majorité des organisations syndicales de salariés s'y est opposée. C'est un fait, cet accord de méthode est minoritaire.**

Par ailleurs, nous avons rappelé qu'en cohérence avec nos positions, FO, de son côté, met tout en œuvre pour

bloquer définitivement le groupe de travail qui tente de mettre en œuvre cet accord dans la CPPNI de l'interbranche AXESS.

Nous avons affirmé que :

- Avec les salariés, nous ne saurons accepter que reprenne une négociation fin décembre alors que TOUS les salariés comptent bénéficier des 183 euros, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Nous ne nous engagerons pas dans la reprise d'une telle négociation.
- Nous sommes dans l'attente de l'abondement de moyens financiers pour garantir son application.

Nous avons par ailleurs indiqué que, sans attendre, nous allons inviter l'ensemble des organisations syndicales dont les non-signataires de l'accord de méthode qui ont choisi de ne pas être présents avec nous, à participer à une réunion intersyndicale. Nous y ferons état de notre rencontre. Nous restons déterminés à renforcer l'unité pour préparer les conditions d'une mobilisation la plus large, ceci afin d'obtenir avec les salariés, en dehors de toute considération budgétaire, l'obtention des 183 euros net pour tous, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Enfin, FO et CFE-CGC ont conclu en disant que si nous n'étions pas entendus et si une telle conférence se mettait en place, nous serions certainement absents de cette inutile négociation et mobilisés avec les salariés pour obtenir satisfaction.**

Le représentant du Premier ministre nous a indiqué pour terminer qu'il transmettrait nos positions et le message clair que nous lui avons transmis.

Paris, le 30 septembre 2021

**Contacts presse :**

Xavier DEHARO-CFE-CGC : 06.79.75.55.53

Pascal CORBEX – FNAS FO : 06.61.12.85.20

Franck HOULGATTE – UNSSP FO : 06.12.25.94.25